

**Commune
d'Attert**



**COMMUNE D'ATTE
ET
COMMUNE DE HABAY**

**LOCATION PUBLIQUE DU
DROIT DE CHASSE**



CHASSE DITE DU FRAICHE BOIS

A la requête de Messieurs les Bourgmestres d'Attert et de Habay, sous la présidence de Monsieur TASSIGNY Benoît, échevin du Patrimoine forestier de la Commune de Attert, de Monsieur Olivier BARTHÉLEMY, échevin du Patrimoine forestier de la Commune de Habay, et en présence du service forestier, suite à la première séance qui s'est tenue le 22 mai 2023, en application de l'article 9.17 du cahier des charges, il sera procédé en deuxième séance à la location publique par soumission du droit de chasse de la Chasse dite du Fraiche Bois (326 hectares) pour un terme de 6 années prenant cours le 1er juin 2023 et se terminant le 31 mai 2029, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par les Conseils communaux.

Les soumissions devront parvenir à Monsieur le Bourgmestre d'Attert avant le début de la séance publique d'ouverture des soumissions qui aura lieu le 05 juin 2023 à 17 heures en la maison communale d'Attert, salle Robert Schuman, voie de la Liberté 107 à 6717 Attert.

Le cahier des charges et les conditions de participation à l'adjudication du droit de chasse peuvent être retirés à l'accueil des administrations communales d'Attert et de Habay tous les jours ouvrables de 9h00 à 11h30 et peuvent également être consultés sur www.attert.be et www.habay.be

Pour visiter les lots, il y a lieu de s'adresser à :

- Monsieur GRUSLIN François, agent des forêts, cantonnement d'Arlon : 0475/94.83.37
- Monsieur DEOM Eddy, agent des forêts, cantonnement de Habay : 0477/78.11.72

Le 24 mai 2023

Le Bourgmestre de Habay,

(s) S. BODEUX

Le Bourgmestre d'Attert,

(s) J. ARENS